

LE DROIT D'AUTEUR

ORGANE MENSUEL DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION

POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES, A BERNE

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Union internationale: GRANDE-BRETAGNE. Adhésion à la Convention de Berne révisée du 13 novembre 1908 pour la Fédération australienne, Papoua et l'île de Norfolk, p. 165.

PARTIE NON OFFICIELLE

Études générales: LA STATISTIQUE INTERNATIONALE DE LA PRO-

DUCTION INTELLECTUELLE, 1912 (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Suisse), p. 165.

Nouvelles diverses: ALLEMAGNE. La Bibliothèque nationale, p. 176. — HONGRIE. Préparatifs pour l'entrée dans l'Union, p. 176.

Bibliographie: Ouvrage nouveau (*Snyder van Wissenkerke*), p. 176.

ABONNEMENTS

Les abonnements au *DROIT D'AUTEUR* de 1914 doivent être payés exclusivement à l'Imprimerie coopérative, rue Neuve, 34, à Berne, qui est chargée de l'expédition du journal (ou aux Bureaux de poste).

Prière d'envoyer le montant de l'abonnement, avant la fin du mois de janvier 1914, par mandat postal de fr. 5.60 (Suisse, fr. 5.—).

PARTIE OFFICIELLE

Union internationale

GRANDE-BRETAGNE

ADHÉSION

à la

CONVENTION DE BERNE RÉVISÉE DU 13 NOVEMBRE 1908 POUR LA **FÉDÉRATION AUSTRALIENNE, PAPOUA ET L'ÎLE DE NORFOLK**

Par note du 13 novembre 1913, la Légation britannique, à Berne, a notifié au Conseil fédéral suisse l'adhésion de son Gouvernement, pour la Fédération Australienne, Papoua et l'île de Norfolk, à la Convention de Berne révisée pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, du 13 novembre 1908. Cette adhésion, effectuée sur la base de l'article 26 de cette Convention, a été donnée sous la même réserve que celle qui a été formulée au sujet de l'article 18 et en vertu de l'article 27 lors de l'accession des Parties de l'Empire britannique désignées dans la Dé-

claration de la Légation britannique du 14 juin 1912 (v. *Droit d'Auteur*, 1912, p. 90) et dans la note-circulaire du Conseil fédéral suisse du 2 juillet 1912. **L'accession précitée est antidatée et considérée comme devant produire ses effets à partir du 1er juillet 1912 en ce qui concerne la Fédération Australienne et l'île de Norfolk, et à partir du 1er février 1913 en ce qui concerne Papoua.**

Le Conseil fédéral a porté l'accession précitée à la connaissance des Pays contractants par une circulaire datée du 21 novembre 1913.

PARTIE NON OFFICIELLE

Études générales

LA STATISTIQUE INTERNATIONALE

DE LA

PRODUCTION INTELLECTUELLE

La note caractéristique dans l'appréciation de la production actuelle est donnée par le titre d'un rapport présenté en 1912 à une réunion de libraires américains et qui est ainsi conçu: «Moins de livres et des livres meilleurs.» De toute part on proteste, en effet, contre la marée montante des publications, marée qu'on a réussi à endiguer temporairement aux États-Unis, en France et en Grande-Bretagne, mais qui remonte lentement.

Ces protestations produiront-elles au moins quelque résultat tangible? Il est permis d'en douter. Quel auteur n'est pas convaincu que précisément son livre, que d'autres qualifient de superflu ou de mauvais, est indispensable et utile? Quel édi-

teur ne croit pas combler une lacune en éditant tel ouvrage. considéré par des confrères comme une superfétation? La masse des manuscrits qui restent inédits n'est-elle pas énorme en proportion de ce qui est livré réellement à la publicité? En outre, la surproduction se rencontre plutôt dans le domaine des belles-lettres; dans d'autres branches, au contraire, encore bien des livres ou des traités sont à écrire. Beaucoup de revendications des classes les plus diverses de la société restent à formuler. La concurrence, si préjudiciable au commerce régulier de la librairie, des grands magasins de nouveautés qui vendent maintenant aussi des livres, non seulement à Noël, mais d'une façon permanente, est un signe de la multiplicité des besoins qui demandent satisfaction.

La lutte entre la qualité et la quantité durera toujours. Des travaux vraiment précieux, mais modestes ou qui ne viennent pas à leur heure, seront submergés par des publications tapageuses et éphémères. Une réaction salutaire n'interviendra que lorsqu'on observera mieux les principes solides que voici: Réduction du nombre d'exemplaires des éditions; familiarisation avec le contenu du livre de la part de l'éditeur qui le publie et du libraire qui le vend; rejet des publications purement sensationnelles; vente du bon livre à de bons prix; examen approfondi des fluctuations du marché et limitation de la production en cas de crise ou de gêne passagère.

A ce sujet, la statistique, quoiqu'elle ne puisse constater que des choses passées, pourra suggérer des réflexions utiles pour l'avenir; elle formera un élément modérateur dans ce mouvement de production qui peut sembler, à première vue, irré-